

ABONNEMENT.

Saumur. En an. 30 fr. Six mois 18 Trois mois 9

Poste:

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c. Réclames, — 50 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse,

SAUMUR, 18 DÉCEMBRE 1884.

A LA CHAMBRE

PREMIÈRE SÉANCE.

La seconde matinée parlementaire a encore moins de succès que la première. Il n'y a pas cinquante députés en séance.

On n'en commence pas moins à voter le budget de l'Algérie.

M. Dessoliers déclare qu'il faut un ministre d'Algérie.

Les seize articles de ce budget sont votés sans discussion importante.

On passe ensuite au ministère du commerce.

M. Le Provost de Launay démontre l'inutilité de ce ministère qui n'a été créé que par suite de combinaisons parlementaires.

Ce ministère est sans attribution, on veut lui donner les douanes et les colonies, il serait à craindre que ces additions ne soient aussi coûteuses que celles des forêts au ministère de l'agriculture.

L'augmentation des dépenses du personnel et du matériel qui résulte de la division de l'agriculture et du commerce est considérable. Tous les rapporteurs le signalent.

Il est remarquable, en outre, que ces augmentations ne profitent nullement aux petits employés. (Très-bien! à droite.)

Les trente articles du budget du commerce sont votés.

On entame le budget des colonies.

M. Piéyre demande, dans un discours qui devient long, la création d'un ministère spécial des colonies.

Il est bientôt midi. La Chambre donne quelques signes d'impatience, symptômes de la faim. M. Piéyre continue à parler.

L'éloquence du député du Gard ne parvient pas à dissiper les tiraillements d'estomac de ses collègues. On ne l'écoute plus.

Après un encouragement à la politique coloniale, M. Piéyre se décide à quitter le tribunal. On renvoie à deux heures la suite

de la discussion, et la séance est levée à midi 40.

DEUXIÈME SÉANCE.

Suite du budget du service colonial.

M. Le Provost de Launay combat le crédit demandé pour le chemin de fer du Niger.

M. de Lanessan. — L'entreprise a été évidemment commencée dans de mauvaises conditions, mais ce n'est pas une raison pour l'abandonner, surtout au moment où toute l'Europe a les yeux fixés sur cette partie de l'Afrique.

M. Félix Faure. — La ligne permet de ravitailler dans d'excellentes conditions d'économie les forts que nous avons construits.

La séance continue.

Chronique générale.

LE SCRUTIN DE LISTE.

La commission, chargée d'examiner la proposition de M. Constans tendant au rétablissement du scrutin de liste, s'est réunie hier matin, sous la présidence de M. Spuller.

Elle a entendu les auteurs d'amendements qui sont: MM. Rivet, de Roys, Bienvenu, de Douville-Maillefeu, Bouleille, de la gauche, et Cunéo d'Ornano, de la droite.

Tous les amendements ont été successivement repoussés.

La commission a ensuite nommé M. Constans, rapporteur, à l'unanimité.

Elle a adopté tous les articles de la proposition de M. Constans, sauf la disposition additionnelle portant que le nombre des députés, pour la prochaine législature, restera le même que celui de la législature actuelle.

La commission tiendra une nouvelle séance pour s'entendre à ce sujet.

M. Pradon, député de l'Ain, a déposé un amendement tendant à ce que le ministre de

l'intérieur justifie de l'emploi des fonds secrets devant le Président de la République, assisté du président du Sénat et du président de la Chambre des députés.

Il est possible que la discussion du budget des dépenses sera close aujourd'hui.

Il ne reste plus en effet à examiner que les budgets des affaires étrangères et des finances.

Les ministériels comptent que les deux séances d'aujourd'hui pourront donc être consacrées aux affaires étrangères et aux finances, et que le gouvernement sera en mesure de porter dès vendredi le budget des dépenses au Sénat.

Si le Sénat, comme il est probable, manifeste l'intention de ne discuter le budget des dépenses de 1885 qu'après les vacances du jour de l'an, le budget des recettes et le projet de douzièmes provisoires seront votés par la Chambre dans les journées de vendredi et de samedi.

Le Sénat les examinera à son tour lundi et mardi de la semaine prochaine, et la clôture de la session extraordinaire pourra être prononcée mardi soir au plus tard.

Tel est du moins le bruit qui courait hier soir au Palais-Bourbon.

On prévoit, pour le mois prochain, l'armement de plusieurs cuirassés de station, qui seraient envoyés à l'amiral Courbet. On n'a plus sous la main que quelques croiseurs, avisos et canonnières, qu'il est prudent de conserver en France pour les cas imprévus.

Il est probable aussi, dit le National, que deux ou trois torpilleurs de haute mer seront adjoints à l'escadre de l'amiral Courbet.

M. Lefèvre de Behaine, ambassadeur près du Vatican, est reparti précipitamment pour Rome, avant-hier soir, après avoir longuement conféré avec M. Jules Ferry.

On attribue ce brusque départ à de graves difficultés qui viendraient de surgir entre le Vatican et le gouvernement français aux sièges épiscopaux vacants.

Par suite de la suppression des inamovibles, il n'y aura pas lieu pour le Sénat à procéder au remplacement de M. Pelletan; mais, d'autre part, il est dit dans la loi nouvelle qu'il devra, dans les huit jours de la signification du décès d'un inamovible, être procédé au tirage au sort qui aura à attribuer le siège à un département. En conséquence, le Sénat procédera cette semaine à ce tirage et l'élection aura lieu dans la première quinzaine de février, les délais étant expirés pour le 25 janvier.

Contrairement aux résolutions primitivesment arrêtées par la commission du budget, le projet de loi relatif aux trois douzièmes provisoires n'a pas été déposé sur le bureau de la Chambre.

Le ministre des finances va laisser se continuer la discussion des dépenses. S'il était encore possible d'éviter de recourir aux douzièmes, le gouvernement y renoncerait. Le projet ne sera déposé qu'à la dernière extrémité et lorsqu'il sera dûment constaté qu'il y a impossibilité absolue de faire autrement.

Le conseil municipal de Nice, dans une séance qui a été tenue samedi, et qui devait rester secrète, a voté un emprunt de cinq millions. Un journal de la localité ayant publié le compte rendu de cette séance, le rapporteur de la commission de l'emprunt a donné aussitôt sa démission.

LES ANARCHISTES.

Le ministère public avait interjeté appel contre le jugement condamnant Arthur Pié-

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE VII

UN AMI FIDÈLE (suite).

Tout en maugréant de la sorte, le Potard suivait les gendarmes. Il arriva derrière eux à l'étang desséché, et assista aux efforts de Rouget pour percer le cercle qui l'entourait. Un instant il eut la pensée de se découvrir et de se précipiter au secours de Louis; peut-être; dans le désordre causé par son arrivée inattendue, Rouget eût-il pu s'enfuir. Mais cette entreprise sembla trop téméraire à Eugène, il préféra attendre une meilleure occasion. Le Potard grimpa dans un chêne, et assista à toutes les manœuvres du vieux Michel.

Quand la nuit fut venue, Eugène songea à profiter de l'obscurité pour délivrer son ami; mais il avait beau chercher, il ne trouvait aucun moyen. Le cordon de gendarmerie était trop serré pour qu'il pût essayer de le traverser; d'ailleurs les brigadiers veillaient. Le brave garçon voulut tout au moins

signaler sa présence à Rouget, et il fit entendre, du haut de son chêne, ce premier chant de hibou qui avait tant surpris Martin et Justin.

Puis il passa adroitement de branche en branche jusqu'au bord de l'étang, juste au-dessus des gendarmes. Ah! si les branches avaient rejoint celles du chêne de l'étang, comme il eût été simple de parvenir jusqu'à Rouget et de le sauver! Malheureusement, trois ou quatre mètres au moins séparaient les plus rapprochées, et il n'y avait aucun moyen de franchir cet intervalle.

Le pauvre Potard était désespéré! bercé par la tempête, trempé par la pluie, il restait là, caché par une branche fourchue, et cherchant à distinguer à travers les ténèbres la silhouette de Rouget. Mais il ne voyait rien.

Le chant du hibou se fit entendre une fois dans le chêne de l'étang. Rouget, qui avait reconnu le signal du Potard, était monté dans son chêne, en s'aidant de l'échelle qu'il avait dérobée au vieux Michel. Quelques mètres seulement séparaient alors les deux amis, mais la difficulté était de les franchir.

Tout à coup, une idée vint au Potard: il se glissa à reculons sur sa branche, en prenant toutes sortes de précautions pour ne pas éveiller l'attention des gendarmes, passa d'arbre en arbre comme il était venu, descendit à terre et courut à toutes jambes vers une ferme voisine dont il con-

naissait le maître. Là, sans réveiller personne, il s'empara d'une assez longue corde qui servait à sécher la lessive, la roula autour de son bras et revint précipitamment à son poste, près de l'étang.

C'est alors qu'on eût pu assister à un singulier spectacle. Le jeune homme, assis sur sa branche, les jambes serrées pour résister aux violents coups de vent qui le secouaient et menaçaient à tout instant de le jeter à terre, au milieu des gendarmes, attachait solidement une des extrémités de la corde; puis, quand il eut achevé ce premier travail, il s'avança, au risque de se tuer, vers l'extrémité des plus hautes branches, ayant toujours au bras la corde qui se déroulait à mesure.

Le Potard se rendait compte du danger qu'il courait en agissant ainsi, mais il commençait à prendre confiance:

— C'est moi qui l'ai fait cerner, pensait-il, c'est moi qui le sauverai!

Quand il fut au haut du chêne, il déploya cinq ou six mètres de corde et roula le reste en paquet. Puis, il éveilla l'attention de Rouget par un nouveau signal, et lança sa corde dans l'espace avec assez d'adresse pour qu'elle vint s'arrêter juste au milieu des menues branches du chêne de l'étang.

C'est ce paquet de corde que Martin avait pris pour le hibou prenant son vol.

Rouget comprit aussitôt la manœuvre habile de son ami. Il tira la corde à lui, l'attachait solidement

à une branche, et se disposa à passer sur le pont improvisé. L'entreprise était périlleuse, mais Rouget avait de solides poignets; quelques minutes plus tard, les deux braconniers, riant de tout leur cœur, s'enfuyaient en forêt.

Voilà comment le brigadier Moreau ne reçut aucune réponse quand il poussa le cri de victoire que nous avons signalé à la fin du précédent chapitre, et comment il fouilla en vain avec son fusil le buisson qui entourait le chêne.

— Il n'est plus là! cria-t-il d'une voix dolente.

— Mille tonnerres! s'écria aussitôt le vieux Michel en s'élançant à son tour. Il ne s'est point pas envolé. Vous êtes fou, brigadier Moreau!

La colère du vieux Michel était terrible. Il arrachait les épinettes avec fureur. Les autres gendarmes s'étaient approchés de la rive. Justin suivit des yeux l'échelle, examina le chêne, et tout à coup poussa un cri:

— Une corde! dit-il, une corde au-dessus de nous.

Tous les regards se portèrent dans la direction indiquée par Justin. On commençait à distinguer nettement les objets. Moreau, qui était myope, ne voyait rien, mais le vieux Michel avait de bons yeux, et il se rendit compte en un instant du stratagème employé par Rouget, aidé d'un ami. Il ferma les poings avec rage, et, sans dire mot, revint sur la rive;

ron, ouvrier typographe, à deux mois de prison, Siégel à quatre mois, Gauthier à quinze jours, à la suite de la réunion de la salle Lévis.

La Cour a confirmé le jugement en ce qui regarde Piéron, et a élevé la peine à huit mois pour Siégel et à trois mois pour Gauthier.

Les condamnés ont proféré des paroles violentes. Piéron a crié : « Vive la révolution sociale ! Vive l'humanité ! » et Siégel a crié : « Mort aux bourgeois ! Vive l'anarchie ! »

La cour d'assises de Lot-et-Garonne vient de condamner à trois ans de prison pour attentats à la pudeur consommés sur trois petites filles de onze à treize ans, l'instituteur laïque de la commune de Fals.

Il y a un an que ces scandales duraient.

La cour d'assises du Pas-de-Calais vient de condamner à dix ans de travaux forcés Gaudin, qui avait tué une jeune fille qui refusait de l'épouser.

ÉTRANGER

PROTESTATION DU ROI DE CAMBODGE.

On sait qu'actuellement un traité annexant le Cambodge à la France est soumis à l'examen de la Chambre.

Le roi de Cambodge, Norodon I^{er}, vient d'adresser au Président de la République une protestation contre les moyens employés par M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, pour obtenir de lui la signature de la convention plaçant le Cambodge sous la domination effective du gouvernement français.

La protestation du roi de Cambodge vient d'arriver à Paris. Elle a été remise au Président de la République. Elle se termine ainsi : « J'ai confiance dans le gouvernement français, qui jugera les procédés de M. Thomson, qui ne voudra pas que la force prime le droit et qui me viendra en aide. »

ALLEMAGNE. — Lundi ont commencé devant la cour de Leipzig, instituée pour juger les crimes de haute trahison, les débats du procès de Niederwald.

Huit anarchistes comparaissent devant la Cour, accusés d'avoir voulu faire sauter une mine au moment où l'empereur Guillaume inaugurerait le monument de la Germania. Le complot aurait manqué parce qu'au moment de mettre le feu à la mèche, celui qui en était chargé a été pris de remords et s'est éloigné.

Quarante-huit hommes et six experts ont été assignés.

Après la lecture de l'acte d'accusation contre les huit individus accusés de haute trahison, de tentative de meurtre et d'incen-

die, on a procédé à l'interrogatoire des accusés.

Bachmann avoue qu'il a mis en train l'affaire de la bombe d'Elberfeld, mais en accusant Reinsdorf d'en avoir conçu le projet.

Reinsdorf se reconnaît coupable pour l'affaire d'Elberfeld, et se déclare anarchiste.

Répondant à une question du président de la cour, qui demande si, en ce qui concerne les têtes couronnées en général, les attentats par la dynamite font partie des moyens employés par les anarchistes pour atteindre leur but, Reinsdorf déclare que le parti anarchiste ne recommandait pas de moyens tactiques, mais abandonnait à chacun le libre choix des moyens.

Ce Reinsdorf, un des principaux inculpés dans le procès de haute trahison dont les débats ont commencé lundi dernier à Leipzig, a tenté de se suicider dans sa prison, samedi, en s'ouvrant les veines.

Des gardiens sont arrivés à temps pour l'empêcher de poursuivre l'exécution de son projet. Reinsdorf, depuis ce moment, est surveillé jour et nuit.

RÉVOLUTION EN CORÉE.

Les dépêches nous ont apporté la nouvelle d'une révolution qui a éclaté subitement en Corée, et dont il est encore difficile de mesurer les résultats.

C'est dans la capitale, à Séoul, que les événements se sont produits.

Le 7 décembre, pendant un dîner donné par le roi au ministre anglais et d'autres personnages, le fils du roi et six ministres ont été assassinés à un signal donné; la reine a disparu et le roi se serait enfui sur les hauteurs, dit une dépêche, et se serait placé sous la protection des Japonais, dit un autre télégramme.

On ne connaît absolument rien des motifs de ce massacre, et nous sommes même assez embarrassés pour indiquer leurs auteurs. Un télégramme adressé au *Standard* dit que les Chinois et les Japonais en sont venus aux mains, que la légation japonaise a été brûlée, que le ministre et ses attachés se sont enfuis, et que le ministre du Japon en Chine, en ce moment à Shanghai, a reçu l'ordre de se rendre à Séoul.

D'autre part, une dépêche du *Times* dit que ce sont bien des Coréens qui se sont révoltés : mais il ajoute qu'il y a eu une collision entre les troupes chinoises et les Japonais. Depuis deux ans, en effet, à la suite d'une révolution qui amena l'intervention armée de la Chine et du Japon, les Chinois tiennent garnison à Séoul et les Japonais, de leur côté, y entretiennent un corps qui a la garde de leur légation.

Les télégrammes ajoutent que les résidents étrangers sont en sûreté et qu'une canonnière anglaise, l'*Esper*, est arrivée dans la rivière de Séoul.

Voilà les faits, autant que nous pouvons les démêler dans les dépêches un peu confuses qui nous arrivent.

Si nous comprenons bien, le Japon, soit qu'il y ait des intérêts lésés, soit qu'il cherche à annexer la Corée, intervient dans les

événements contre la Chine : ce serait donc une diversion heureuse pour nous.

Mais enfin, nous ne pouvons, dès à présent, juger avec certitude ce qui se passe : nous devons attendre de nouvelles informations sur les événements.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 décembre.

Les cours sont plus faibles et les transactions toujours aussi limitées.

Le 3 0/0 finit à 78.30, l'amortissable à 80.75, le 4 1/2 à 108.72 1/2. — La Banque de France à 5.470.

Le Crédit Foncier est tenu à 1.325. Les obligations Foncières et Communales restent demandées.

Les 1879 et 1880 font chaque jour quelques progrès, elles arriveront sûrement au cours de 500 fr. Le classement de ces titres est chose faite aujourd'hui et il est certain que la demande tendra sans cesse à dépasser l'offre.

Les obligations du Crédit Foncier sont entourées de garanties telles qu'elles sont et resteront la valeur favorite de l'épargne.

La Banque de Paris est à 730, la Banque d'Escompte à 532.50; la Société Générale gagne 1 fr. 25 à 461.25.

Le Crédit Industriel et Commercial avance de 2.50 à 672.50.

Le Suez est plus faible à 1,857.50. Cette faiblesse ne saurait être de longue durée. La recette d'hier a été de 120,000 fr.

On traite l'Italien à 98.50, la Banque ottomane à 590, le Turc à 8.15, l'Égypte à 325.

Les Consolidés anglais perdent 1/16 à 99 3/4.

Nous répétons notre conseil aux détenteurs de valeurs turques, rentes et obligations, qu'ils n'hésitent pas à les vendre pour acheter, des obligations de priorité. Avec les premières valeurs, ils courent les chances de la conversion et ils sont certains de se heurter à une baisse immédiate.

Avec les obligations de priorité, ils ont des garanties de premier ordre, un revenu assuré et des chances de remboursement à un prix supérieur.

Les Chemins sont plus faibles : le Nord à 1,657.50, le Lyon à 1,230, l'Orléans à 1,320, le Midi à 1,180, l'Est à 771.25, l'Ouest à 830.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LES CONGÉS DU JOUR DE L'AN.

M. le ministre de l'instruction publique a fixé ainsi qu'il suit le congé du jour de l'an dans les lycées et collèges :

Sortie : mardi 30 décembre, après la classe du soir ;

Reentrée : dimanche 4 janvier, à l'heure réglementaire.

Les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices auront le même congé.

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE DE L'OUEST

Réseau de Saumur

AVIS

Le public est prévenu que toutes les communications doivent être adressées :

Pour la Direction, à M. O. MONPROFIT, Concessionnaire Directeur ;

Pour les Travaux, à MM. FELIX MANDEMENT et JEAN CHANSARD, *Entrepreneurs*, 68, quai de Limoges, à Saumur.

Par décision présidentielle du 16 décembre, sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, M. le vice-amiral Bergasse du Petit-Thouars a été nommé aux fonctions de commandant en chef, préfet du 1^{er} arrondissement maritime, à Cherbourg.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 15 décembre. — Sur le chapitre 6 du budget de l'instruction publique portant suppression des facultés de théologie catholiques :

Ont voté pour la suppression des facultés catholiques : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis) ;

Ont voté contre : MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves.

La semaine dernière est mort, à Paris, des suites d'une chute de cheval, le sous-lieutenant Schürr, du 7^e cuirassiers. Né en 1856, engagé en 1874, M. Schürr était sous-lieutenant du 20 septembre 1884.

VOU A L'ANNONCE.

On écrit au *Patriote* :

« Dans son numéro du 11 novembre dernier, la *Petite République française* publiait à la quatrième page une annonce ainsi conçue :

Vastes chantiers de construction. On demande 60 charpentiers, 60 mécaniciens, etc., etc.

S'adresser à M. de Berta, 48, Bridge-Street, à Birkenhead (Angleterre).

Un ouvrier charpentier de Saumur, le sieur Tessier, ayant lu cette annonce, la communiqua à un de ses camarades et il fut convenu qu'il écrirait le jour même pour demander les conditions.

Trois jours après, Tessier recevait de M. de Berta une longue lettre dans laquelle il était dit que les ouvriers charpentiers gagnaient 6 fr. par jour, qu'ils avaient du travail assuré pour trois mois ; que la Société se chargeait des frais de transport, mais qu'à titre de garantie Tessier et son camarade devaient envoyer chacun une somme de 42 fr. 50 représentant le tiers du prix du coupon qui leur était nécessaire pour accomplir le voyage gratuitement en deuxième classe, coupon qui leur serait envoyé aussitôt les 25 fr. reçus. Cette garantie, ajoutait la lettre, vous sera remboursée à votre arrivée à Birkenhead.

Nos deux braves ouvriers n'eurent pas un seul instant la pensée que ces belles promesses pouvaient n'être qu'un piège tendu à leur naïveté par un habile escroc, et envoyèrent en un mandat sur la poste au prétendu M. de Berta les 25 fr. qu'il réclamait ; le talon du mandat porte la date du 23 novembre. Depuis, n'ayant jamais entendu parler ni de M. de Berta ni de leur 25 fr., ils ont reconnu qu'ils avaient été joués et ont

— Vous allez, dit-il à Moreau, ramasser les planches, les échelles, et cette corde qui servira de pièce de conviction. Vous ramènera le tout à Daumeray ; mais, auparavant, vous ferez couper entièrement ce buisson d'épines qui servait de retraite à Rouget.

Puis, il s'avança vers les hommes et leur donna ordre de rentrer par brigades à leurs casernes respectives.

Quant à lui, il réunit ses gendarmes et fit un grand détour pour revenir à Durtal.

— Tant que Rouget sera ainsi aidé par les braconniers, se disait-il, nous ne parviendrons pas à le prendre. Mais si j'arrive à connaître le coquin qui m'a joué ce tour cette nuit, je le ferai repentir de son audace !

Le vieux Michel ne put jamais exécuter son désir, car le silence le plus complet fut gardé sur cette aventure. Les gendarmes se souciaient peu de raconter leur déconvenue, et le Potard, de son côté, craignait d'être arrêté en révélant la ruse dont il s'était servi pour dégager son ami. Ce ne fut que beaucoup plus tard qu'on connut cet épisode de la lutte de Rouget contre la gendarmerie, épisode qui nous a été raconté, après beaucoup d'autres, par un des derniers témoins survivants.

A peine échappés au danger, les deux braconniers, Rouget et Carrou, s'arrêtèrent à un carrefour

et délibérèrent sur le parti qu'ils devaient prendre.

La délibération ne fut pas longue.

— Avant tout, s'écria le Potard, courons chez Julien, et tirons vengeance de sa trahison.

— Soit, dit Rouget, allons chez Julien.

Julien Davy était occupé à tailler de gros morceaux de bois destinés à faire des sabots, lorsqu'il entendit du bruit derrière la haie qui l'abritait du vent. Il releva la tête et suspendit un instant son travail. Le bruit s'étant renouvelé, il se leva :

— Qui va là ? s'écria-t-il.

Mais au même instant deux hommes sortirent de la haie et se placèrent à sa droite et à sa gauche pour l'empêcher de fuir.

Ces deux hommes avaient un aspect effrayant : l'un était couvert de boue, sa barbe était longue et ses yeux brillaient de colère ; l'autre était en lambeaux, sa blouse était déchirée et emportée en plusieurs endroits ; ses mains, son visage et son cou étaient balafrés par les épines et tachés de sang.

En les apercevant, Julien frémit de la tête aux pieds, et devint très-pâle. Il comprenait qu'une scène terrible allait se passer entre lui et les deux braconniers. Il ne put que pousser un cri :

— Rouget ! le Potard ! dit-il.

— Oui, c'est nous, répliqua le Potard, en faisant tourner dans sa main droite un énorme bâton. Nous avons à te parler ; deux mots, et vite !

— De quoi s'agit-il ?

— Tu nous as trahis...

— Jamais ! s'écria Julien.

— Ne m'interromps pas. C'est inutile. Toi seul as pu dire aux gendarmes que Rouget se cachait à l'étang d'Indrat.

— Non ! ce n'est pas moi, je n'ai rien dit, reprit Julien avec un accent de vérité qui frappa Rouget.

— Tu n'as rien dit... à personne ? dit le Potard avec insistance.

Julien n'hésita qu'une seconde, mais cette hésitation fut saisie par Eugène, qui ne parvenait pas à calmer sa fureur et qui s'élança sur Davy en brandissant son bâton :

— Tu le vois bien, c'est toi, tu as parlé, tu nous as trahi, et je vais te tuer comme un chien !

Et parlant ainsi, le Potard, qui était extrêmement fort, secouait Julien comme on secoue un prunier pour faire tomber les prunes.

A moitié étouffé et plus blanc que sa chemise, Julien se débattait en vain :

— Non ! non ! cria-t-il, ce n'est pas moi, je n'ai pas trahi.

Rouget crut devoir intervenir. Il arrêta le Potard :

— Laisse-le s'expliquer, dit-il.

A peine libre, Julien tourna les yeux à droite et à gauche, comme pour s'enfuir. Eugène le saisit à nouveau par le bras :

— C'est inutile, je le répète. Ne cherche pas à

l'enfuir. Nous te tenons et tu n'échapperas pas.

— Écoutez ! dit alors Julien, qui vit bien qu'il ne fallait pas chercher de biais avec de tels adversaires. Je n'ai raconté notre dîner qu'à une seule personne, à ma femme. Si c'est elle qui a trahi, je le verrai bien tout à l'heure, et je vous le jure, ajouta-t-il en étendant la main, je vous le jure, c'est moi qui ferai justice. Restez-là, et attendez-moi.

— N'essaie pas de l'enfuir ! reprit le Potard.

— Non, non, sois tranquille. Je comprends ta colère ; si c'est elle...

Et Julien s'éloigna, en faisant un geste terrible de menace.

— J'ai peur qu'il ne nous échappe, dit Eugène à Rouget. Reste ici, je vais me cacher de l'autre côté de sa maison.

Mais cette précaution était inutile : Julien était sincère. La colère de ces deux hommes l'avait excité lui-même, et il voulait savoir la vérité. Malheur à sa femme, si elle avait trahi le secret qu'il avait eu le tort de lui confier !

Les enfants étaient à l'école ; Jeanne était seule au logis.

Quand Julien entra, la figure bouleversée, elle se redressa tout effrayée :

— Que se passe-t-il ? s'écria-t-elle.

(A suivre.)

CR. SAINT-MARTIN.

déposé une plainte entre les mains de M. le commissaire de police de Saumur. »

LE CHEMIN DE FER DE CHATEAU-LA-VALLIÈRE.

On annonce aux journaux de Tours que les travaux de la ligne du chemin de fer départemental sont poussés activement. On espère que l'ouverture de la section de Château-la-Vallière à Neuillé-Pont-Pierre ne se fera pas longtemps attendre.

BOURGUEIL. — Lundi dernier ont été célébrés, dans l'église de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, au milieu d'une assistance aussi nombreuse que recueillie, les obsèques de M^{me} Couscher de Vaux, décédée dans sa quatre-vingt-deuxième année, qui, pendant près de 60 ans, fit l'édification de cette commune par les vertus éminentes qui la distinguaient, par sa haute piété et son extrême charité.

Cette femme de bien, par sa distinction et son aménité, charmait jusqu'à la fin de sa vie tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher.

ANGERS.

M. le docteur Guignard ne se tient pas pour battu. N'ayant pu faire condamner la *Satire* pour délit de diffamation, il a lancé contre elle une nouvelle assignation visant seulement le délit d'injures publiques.

L'affaire viendra, dit-on, le 26 décembre.

POITIERS.

Un journal dit que les deux candidats républicains ont été élus, dimanche, « malgré les efforts de la réaction », et que « le soir il y a eu de nombreuses illuminations en ville ». Il faut croire qu'une majorité de 80 voix dans des élections municipales est aujourd'hui un succès inespéré dont les républicains ne sauraient trop s'enorgueillir. Cela prouve que le temps des majorités écrasantes est passé.

TOURS.

Les élections de dimanche. — Tout le monde a remarqué que le candidat qui arrivait premier dans les élections de dimanche était le moins connu des illustres inconnus de la liste de la Chopine.

Son nom écarlate a suffi pour lui valoir le premier rang.

Lerouge !!! ce nom est un talisman en 1884 !!!

Les électeurs étaient en très-petit nombre à six heures à l'Hôtel-de-Ville, au moment où le dépouillement du scrutin a commencé.

Il a même été difficile, pour ne pas dire impossible, d'improviser les bureaux.

Nous recommandons à nos amis de prendre dorénavant leurs précautions pour que pareil fait ne se reproduise pas à l'avenir; car leur intérêt est d'être là pour surveiller les opérations électorales et pour être

représentés à chacune des tables où s'opère le dépouillement.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

On lit dans le même journal :

« L'une des plus grandes célébrités artistiques de notre époque, M. Tamberlick, a bien voulu mettre son beau talent à la disposition d'une œuvre de charité tourangelle, le Vestiaire des enfants pauvres.

» Le célèbre ténor viendra chanter pour la première fois dans notre ville, avec M. Tamberlick fils, son élève.

» Cette belle cérémonie aura lieu le lundi 29 décembre, à 2 heures 1/2, dans l'église Saint-Julien.

» M^{lle} Dougados, l'excellente maîtresse de chant; M. Rosenberg, le savant professeur, directeur des chœurs; M. P..., violoniste très-distingué; MM. S. de M... et Regardin, habiles accompagnateurs, ainsi que des amateurs de musique de notre ville, prendront part à cette brillante cérémonie musicale. »

M. de Neufbourg, le nouveau conseiller général de la Sarthe, adresse à ses électeurs la lettre suivante :

« Messieurs et chers compatriotes,

» Vous venez de me donner une preuve éclatante de votre confiance en m'envoyant au Conseil général pour y défendre vos droits et vos intérêts; appuyé sur les 2,500 suffrages que vous m'avez accordés et qui font ma force, je vous le répète: vous pouvez compter sur moi et sur mon dévouement tout entier.

» Je m'adresse à tous les électeurs, à ceux qui, me connaissant de longue date, n'ont pas hésité à mettre leur main dans la mienne; à ceux aussi qui ont cru devoir abandonner leur mandat à un avocat habile et zélé. Je veux qu'ils sachent bien que je les convie tous à me confier leurs intérêts; j'emploierai toutes mes forces et toute mon énergie pour leur faire obtenir satisfaction.

» DE NEUFBOURG. »

M. Galpin, député de la Sarthe pour l'arrondissement de La Flèche, dont nous avons annoncé la mort, avait été élu en 1876, 1877 et 1881. Maire de Pontvallain, il représentait aussi ce canton au Conseil général.

M. Galpin était né au Mans, le 23 février 1832; après avoir fait quelques études médicales, il cultiva la littérature, publia diverses poésies et collabora au *Nain Jaune* et aux journaux républicains de la Sarthe; il appartenait au groupe opportuniste.

LE MANS.

A la date du 15 décembre, le montant de la souscription nationale pour élever, au Mans, un monument à la mémoire du général Chanzy, s'élève à la somme de 447,249 francs. L'administration des Beaux-Arts a souscrit 40,000 francs.

par les distractions, mes douloureuses pensées de séparation et de regrets.

» A la frontière, quand il me dit: Voici l'Italie, mon cœur se gonfla, je me repris à sangloter. Il me semblait que je vous quittais une seconde fois et que je mettais le pied sur la terre d'exil. Exil riant, car il n'est rien d'aussi gai et d'aussi délicieux que l'Italie. Ses campagnes sont un jardin continu peuplé de villas blanches, qui scintillent au soleil comme des perles dans des écrins d'émeraudes. On ne voit que roses, que fleurs, que verdure, que feuillage. La vigne court d'arbres en arbres, entrelaçant ses rameaux et retombant en guirlandes entre les citronniers et les orangers, dont les fruits d'or et les pluies d'étamines saturent l'air d'un parfum enivrant qui vous engourdit.

» A chaque tour de roues, le paysage variait et embellissait. Bientôt les palais se multiplièrent sur les collines ondulées, et les peintes des aiguilles des clochers de Florence se distinguèrent à l'horizon. Une chaise de poste envoyée de Ferruch nous attendait à la gare pour nous transporter au château, le chemin de fer n'y conduisant pas. Encore quelques heures et j'étais arrivée. J'appréhendais ce moment. Quel accueil le comtesse allait-elle me faire? Mon père était bien soucieux; sous son enjouement pour m'encourager à vaincre la frayeur qui s'était emparée de moi, perceait l'inquiétude. A diverses reprises il me recommanda de ne pas mon-

AVIS AUX CHASSEURS.

On lit dans l'*Avenir de Blois* :

« Un de nos abonnés s'est présenté tantôt au bureau de l'enregistrement, port Saint-Jean, à Blois, pour savoir s'il était vrai que, moyennant la somme de 40 francs par an, on pouvait avoir le droit de chasser dans les forêts de l'Etat, ainsi que nous l'avons annoncé après plusieurs de nos confrères de Paris et de la province.

» On lui a répondu que cela n'avait pas de raison d'être, et que les journaux avaient été mal renseignés. »

Dont acte.

AVIS. — Un concours pour le surnuméraire, dans l'Administration des Contributions Indirectes, aura lieu à Angers le 7 février prochain. — Pour renseignements et pièces à fournir, les candidats pourront s'adresser dans les bureaux de la Sous-Direction, à Saumur, rue de Poitiers, n° 42, avant le 10 janvier, date de la clôture des listes.

La Maison Van Reitzroff frères, distillateurs à Amsterdam, informe les amateurs de liqueurs hollandaises, qu'à l'occasion de la nouvelle année elle a fait mettre en dépôt, à l'ÉPICERIE CENTRALE, des Curaçao, Anisette, des Crèmes de cacao, vanille et framboises, qui seront vendues 3 fr. le marteau d'un litre.

Grand-Théâtre d'Angers.

Jeudi 18 décembre.

Risette, ou les Millions de la Mansarde, comédie en 4 actes.

La TRAVIATA, grand opéra en 4 actes, musique de Verdi.

LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO ŒUVRES CÉLÈBRES DE JULES KLEIN

Nuage de Dentelle, valse nouvelle (N° 1. Édition originale. — N° 2, à 4 m. — N° 5, Édition simplifiée.)

VALSES POUR PIANO: *Diamant du Cœur, Vierge de Raphaël, Fraises au Champagne, Parfums Capiteux, au Pays Bleu, Neige et Volcan, Cerises Pompadour, Pazza d'Amore, Pommes de Voisines, M^{lle} Printemps, Lèvres de Feu, Patte de Velours, Larmes de Crocodile, Cuir de Russie, Petits Soupers, Pêché Réod.*

POLKAS: *Tête de Linotte, Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, Coup de Canif, Truite aux Perles, France Adorée (Marche Nationale), Radis Roses, Mazurka, Royal-Caprice (Gavotte Louis XV).*

Valses chantées: *Fraises au Champagne, Parfums Capiteux, Cerises Pompadour, Pazza, Larmes de Crocodile, Mélodies, Rayons Perdus, Soupir et Baiser, Barcarolle du Lac de Genève.*

Prix: Piano seul ou Valses chantées, 2 fr. 50 c. — A 4 mains, 3 fr. — Mélodies, 1 fr. 70 c. — Nouvelles simplifiées (sous le titre de *Broderie d'Argent*): *Diamant du Cœur, Patte de Velours, Vierge de Raphaël, Valses; Peau de Satin, Polka, chaque 1 fr. 70.* Réception franco contre timbre-poste. COLOMBIER, Éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS.

JOUR DE L'AN 1885

Étrennes Musicales

LES SYLPHIDES, Répertoire complet de Danses, par A. SCHMOLL, renfermant 18 valse, 20 polkas, 16 mazurkas, 17 danses diverses et 5 quadrilles, en tout 76 danses aussi mélodieuses qu'entraînantes; la plus belle et la plus complète collection de ce genre; magnifique volume édité avec grand luxe, solidement relié sous couverture estampée or, doré sur tranches. C'est le PLUS BRILLANT CADEAU qu'on puisse s'offrir entre pianistes. PRIX..... 15 fr. Se recommandent encore comme CADEAUX UTILES les ouvrages suivants, du même auteur :

ALBUM DE BLUETTES, 366 petits morceaux, pour apprendre à déchiffrer. Complet (un beau volume élégamment broché, couverture estampée or et couleur)..... 10 fr.

NOUVELLE MÉTHODE DE PIANO; succès universel; 5 parties (brochées séparément), chacune..... 3 fr.

LES ÉTRENNES DU JEUNE PIANISTE, 25 créations mélodiques et progressives; complet (broché)..... 10 fr.

10 SONATINES PROGRESSIVES, préparatoires au style classique; complet (broché)..... 12 fr.

Une note explicative sur tous ces ouvrages sera envoyée franco sur demande.

Envoyer de préférence un mandat-poste; toutefois, si on le désire, le montant sera recouvré par la poste quelques jours après la réception de la musique.

S'adresser au Bureau d'Expédition des Œuvres de A. Schmoll, 111, Avenue de Villiers, à Paris.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GROFROY.

Sommaire du n° 207 (samedi 13 décembre 1884)

Courrier des enfants: le Littoral de la France, par A. Brébion. — Les récits de la grand-mère, par Hoffmann. — Chronique bruxelloise: Manifestation André van Hasselt, par E. van Hasselt. — Le littoral de la France: Morlaix, par Ch.-F. Aubert. — Tablettes musicales: Berlioz, par Célanie Carissan. — Le joyeux Noël de Marguerite, par André Surville. — Heures de loisir, par Pr. Etienne. COUVERTURE: Annonces.

ABONNEMENT: pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux: 76, rue des Saints-Pères, Paris.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr.	1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr.	25 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr.	80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet: UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

50 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

« Chère maman Madeleine. Mon bon Olivier.

» Jusqu'ici, m'écrivez-vous, mes lettres ne vous satisfont pas; je m'entretiens bien trop de vous, pas assez de moi, et vous me priez de vous raconter, dans les plus grands détails, mon voyage et mon arrivée au château. Eh bien! soit; je vais vous contenter. Seulement je vous préviens que ce sera long, car je ne sais guère raconter à la plume, et je suis encore très-lente à écrire ce que je conte et pense. Mais enfin, puisque cela vous fait plaisir de lire mon récit; je n'épargnerai ni temps ni peine.

» Pour commencer par le commencement, après nos adieux, le clocher de Perros disparu derrière les bruyères de Kerchréhu, j'étais si triste, si triste, que je me blottis au fond de la voiture, mon mouchoir sur les yeux, pleurant toutes mes larmes. Mon père, ému de mon désespoir, ne savait que faire pour me consoler. Il causa. Il me nomma les endroits que nous traversions, me fit remarquer les villes et me donna sur elles une foule de renseignements. Sa bonté me touchait. Je prenais sur moi de l'écouter avec intérêt, et il parvint, en accaparant mon attention et mes esprits, à dominer,

trer de la susceptibilité si, les premiers jours, ma belle-mère me témoignait de la froideur. Elle était bonne, aimable; avec de l'amabilité et des caresses, je la gagnerais et nous serions des amies. Ces recommandations, loin de diminuer la peur affreuse qu'elle m'inspirait, l'augmentaient au contraire.

» Le cœur me battit, quand la chaise de poste roula dans les allées d'un merveilleux jardin orné de pièces d'eau, de statues, de bosquets, de charmilles et de massifs de fleurs rares, si bien nuancées, si éclatantes, qu'on n'en peut voir de plus belles qu'au paradis. La voiture s'arrêta au bas d'une terrasse soutenue par des escaliers de pierre que gardaient des lions accroupis, le mufle contre les pattes onglées.

» Trois ou quatre domestiques, mis comme des messieurs, accouraient nous ouvrir les portières et nous aider à descendre de voiture.

» Appuyée au bras de mon père, je gravis les degrés du double perron, qui donnait accès dans le vestibule du château. Une dame, milady Haberdal, que tu as vue à Londres, à l'hôtel de l'Ambassade d'Italie, s'avança à notre rencontre. En me voyant, elle resta comme stupéfiée. Ses mains se joignirent et elle s'écria: « Max! Mais c'est le portrait de Néliel son teint! ses traits! sa taille! Et moi qui croyais, qui m'attendais!... » Ma chère enfant, s'interrompt-elle en m'embrassant avec effusion,

impossible de te renier, tu es bien ma nièce, notre chère fille, sois la bienvenue parmi nous.

» Le ton bienveillant de cette dame était fait pour calmer mes terreurs. Cependant je continuais de trembler et n'osai bouger. Lady Haberdal le remarqua.

» — Elle tremble, la pauvre enfant, dit-elle à mon père.

» — Oui, la frayeur la met hors d'elle, lui dit-il en me souriant pour m'encourager à la vaincre.

» — Nous ne te ferons pas de mal; as-tu peur de nous? Non, n'est-ce pas? Allons, ne tremble plus; rassure-toi et viens, que je te présente à la comtesse.

» — Marielle n'est guère présentable dans ce costume de voyage tout poudreux, fit observer mon père.

» — Elle est charmante, Max, et Amine va être ravie d'elle. Pensez donc, mauvais peintre, que votre portrait à la plume nous annonçait une paysanne aux bras rouges, aux joues hâlées, en corset et en barrette; et que nous attendions, sur la foi de l'artiste, l'original de la copie.

» — La comtesse est-elle au salon, milady?

» — Elle y était en compagnie des intimes et de ses cavaliers servants Venzi et Pasciani. Mais, instruits de la reconnaissance qui a eu lieu à votre arrivée, ces messieurs se sont retirés dans leur appartement. Amine est seule... Ah! je l'entends... Elle descend... la voici.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une Maison

AVEC JARDIN

Située rue du Collège, n° 1, Formant l'angle des rues du Collège et de la Butte-des-Moulins.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LE BARON.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu à Brézé, en l'étude et par le ministère de M^e LECOMPTE, Le dimanche 21 décembre 1884, à midi,

IMMEUBLES

Ci-après désignés, Appartenant aux époux FLORISSON-GUIBERT, négociants à Nantes.

- I. — Commune de Saumur. 33 ares de pré, dans la prairie du Bourg, joignant au nord M. Sanzay et autres, au midi M. Chasle.
- II. — Commune de Distré. 11 ares 70 centiares de pré, nommés le pré du Marteau, prairie de Munet; 25 ares de pré, dans la prairie de la Roche.
- III. — Commune de Saint-Just-sur-Dive. 22 ares de pré, aux Sept-Jeux, prairie de Molloy.
- IV. — Et environ 5 hectares 43 ares de terres, vignes et bois, en 27 parcelles, sur les communes de Chacé, Dampierre, Souzay, Artannes, Saint-Cyr et Brézé.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, avant l'adjudication, soit à M. PIERRE CATAULT dit REMY, expert à Saint-Cyr, soit audit M^e LECOMPTE, notaire, dépositaire des titres de propriété et du cahier des charges. (928)

ON DEMANDE à acquérir, dans le département de Maine-et-Loire ou ses limites, Propriété de rapport, de 2 à 250,000 francs. S'adresser à M^e GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Étude de M^e SOUDÉE, avoué à Angers, 13, rue Desjardins.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE A la barre du Tribunal de première instance d'Angers, rue Pocquet-de-Livonnière,

Le vendredi 16 janvier 1885, à midi,

En deux lots,

1° UN VASTE HOTEL

Avec Bâtimens d'exploitation, Sis à Angers, boulevard du Château, n° 4, et rue Traversière; Sur la mise à prix de vingt mille francs, ci..... 20,000 fr.

2° MAISON de Campagne

Avec Servitudes, Jardin & Verger, Sis à la Roche-d'Erigné, commune de Mûrs (Maine-et-Loire);

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Outre les frais et charges. Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e SOUDÉE et à M^e BONIN, avoués.

Pour insertion sommaire, Signé: SOUDÉE.

ON DEMANDE à emprunter, sur première hypothèque, une somme de 33,000 francs à 4 1/2 0/0. S'adresser à M^e TESSIER, notaire à Doué. (893)

Les amateurs de bon vin trouveront à

L'ÉPICERIE PARISIENNE

MAISON F. TARODE

Le Grand VIN DE BORDEAUX du Château Bayard,

des années 1874, 1875 et 1878

Qualité et authenticité garanties.

Nous recommandons également les excellents Rhums naturels de la C^e des Antilles, Martinique et Jamaïque. La délicieuse liqueur CHARTREUSE MEUMIER, à Veiron, 3 francs le litre. Seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (915)

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays. Magasin PICRAT, place du Roi-René. (831)

Fêtes de NOËL et du JOUR de l'AN

L'ÉPICERIE PARISIENNE

MAISON TARODE

Met en vente:

Un grand choix de Nouveautés en Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Boîtes à Thé, Laques, Porcelaines, Vannerie, Crêches, Sabots et Bûches de Noël, Fondants unis et fourrés, Chocolats, Dragées, Pralines, Liqueurs, Spiritueux et Vins de Dessert.

Tous ces Articles sont de premier choix et vendus aux prix les plus réduits. (963)

AUX ÉLÉGANTS

GRENIÈRIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

LA MAISON

MENTIER-GUÉRET

20, rue de Lorraine, Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD

Débit de toutes dimensions Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.

Prix très-modérés.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères Cheminées marbre, faïence et tôle.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A VENDRE

Une BELLE JUMENT bai-cerise, taille 1 mètre 56, prenant cinq ans au mois de mai.

Bonne occasion.

S'adresser à M. BALME, quai de Limoges, 14, Saumur. (947)

A VENDRE

UN PONEY 5 ans, S'attelant et se montant bien.

S'adresser chez M. SAINTON-GUILON, quai de Limoges. (925)

A VENDRE

UNE JUMENT

4 ans 1/2, demi sang, 1 mèt. 52.

S'adresser à M. PICHON, Levée-Neuve, près Saumur. (918)

A VENDRE

Avec garantie, DEUX GRANDS CARROSSIERS

Anglais, six ans.

S'adresser à M. RAIMBAULT, 40, rue de la Fidélité.

A VENDRE

JUMENT DE SELLE

Pur sang, 6 ans.

S'adresser au bureau du journal.

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASIN

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

ON NE TOUSSE PLUS

si on suce des Bonbons Gramont au Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et l'air que l'on aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélatineuses et dures que l'on a fait pour le milieu, telles que: Pastilles, Capules, Perles, Églettes, Pils et Gâteaux, etc. — Les Bonbons de D^r Gramont sont les seuls conseillés par les médecins. Prix: la Boîte fr. 75; la Demi-Boîte, 4 fr. — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la signature de D^r GRAMONT. Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, rue d'Orléans, 27, et principales pharmacies. (880)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 DÉCEMBRE 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78 35	79 20	Est	775	770	Obligations.			Gaz parisien	525	526 50
3 % amortissable	80 87	80 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1231 25	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	514	Est	372	374
3 % (nouveau)	80 87	80 75	Midi	1180	1175	— 1865, 4 %	520	518 50	Midi	381	381
4 1/2 %	103 85	103 90	Nord	1653 75	1655	— 1869, 3 %	407 50	408	Nord	391	391
4 1/2 % (nouveau)	109 75	108 60	Orléans	1320	1320	— 1871, 3 %	400	400	Orléans	383 50	383
Obligations du Trésor	510	510	Ouest	838 75	830	— 1875, 4 %	511	512	Ouest	381 50	379
Banque de France	5170	5170	Compagnie parisienne du Gaz	1522 50	1522 50	— 1876, 4 %	511	512	Paris-Lyon-Méditerranée	382 50	384
Société Générale	460	462 50	Canal de Suez	1865	1850	— 1876, 4 %	511	512	Paris-Bourbonnais	382	384
Comptoir d'escompte	962 50	960	C. gén. Transatlantique	500	500	Bons de liquid. Ville de Paris	520 50	519	Canal de Suez	567	567 50
Crédit Lyonnais	523 75	522 50				Obligations communales 1879	447 25	447 50			
Crédit Foncier, act. 400 fr.	1328 75	1325				Obligat. foncières 1879 3 %	445	445			
Crédit mobilier	250	250				Obligat. foncières 1883 3 %	359 50	359 50			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans			Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY			MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR										
Heures	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Direct. soir			
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.		Saumur	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
6	55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)		Chacé-Yarrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
9	13 — matin, omnibus-mixte.		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Yarrains	7 13	10 26	2 16	5 28	8 54	
1	25 — soir,		Montreuil-Bellay	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
3	32 — — express.															
7	15 — — omnibus.															
10	36 — — (s'arrête à Angers).															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS			THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR			MONTREUIL — POITIERS venant d'Angers.			POITIERS — MONTREUIL allant à Angers.				
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.		Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 10
8	31 — — omnibus.		Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 28	7 05
9	37 — — express.		Lernay	7 03	8 11	3 1	5 51	9 51	Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 56
12	48 — — soir, omnibus-mixte.		Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 1	8 59	Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	3 52	9 18
4	14 — — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.		Thouars (arrivée)	7 29	8 22	3 32	5 19	9 10	Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 30	10 28
7	4 — — —								Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	
10	34 — — —															

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.